



**APPELS DE CANDIDATURES
PREALABLE A L'ATTRIBUTION DE BIENS**
www.safer-bretagne.fr

Commune principale : BEDEE La Primaudière Surface totale : 1 ha 10 a 10 ca	Commune de BEDEE(35) – Surface : 1 ha 10 a 10 ca - F-498[196]- 499[195] Classification urbanisme : A	Suivi par : BALLOUARD Cyrille Tél : 02 23 48 28 32
Commune principale : GOVEN Landucière Surface totale : 4 ha 29 a 04 ca	Commune de GOVEN(35) - Surface de : 4 ha 29 a 04 ca - ZN- 38(A)- 38(B) Classification urbanisme : A - N	Suivi par : BALLOUARD Cyrille Tél : 02 23 48 28 32
Commune principale : GUICHEN Chauvignac Surface totale : 5 ha 27 a 99 ca	Commune de GUICHEN(35) - Surface de : 5 ha 27 a 99 ca ZM- 113[67] ZS- 128[122]- 132[40]- 133[40]- 138[130](J)- 138[130](K)- 139[130]- 142[131] Classification urbanisme : A -Propriété équestre avec bâtiments.	Suivi par : BALLOUARD Cyrille Tél : 02 23 48 28 32
Commune principale : GRAND-FOUGERAY Les Sables Noirs Surface totale : 28 ha 52 a 05 ca	Commune de GRAND-FOUGERAY(35) - Surface de : 28 ha 52 a 05 ca - YM- 16- 17- 26(A)- 26(B)- 26(C) YM- 41[10] ZC- 22- 23- 62[58] ZC- 64[56](A)- 64[56](B) ZI- 4 Classification urbanisme : A - N - Terres louées	Suivi par : LE CORRE Blandine Tél : 02 23 48 28 33
Commune principale : BALAZE La Galerie Surface totale : 35 ha 30 a 27 ca	Commune de BALAZE(35) - Surface de : 35 ha 30 a 27 ca ZS- 12(J)- 12(K) ZS- 80[33]- 81[33] ZS- 103[7](B)- 103[7](AJ)- 103[7](AK) ZS- 141[115]- 146[30](J)- 146[30](K) Classification urbanisme : A - Avec bâtiment d'exploitation	Suivi par : LUCAS Gaël Tél : 02 23 48 28 34

Les personnes intéressées sont priées de faire acte de candidature, par écrit, dans le délai de 15 jours prenant effet à compter de la date de parution du présent appel de candidature à la SAFER BRETAGNE Ille et Vilaine - Maison de l'Agriculture - Technopole Atalante-Champeaux 35042 RENNES CEDEX - FAX 02 23 48 28 31- E-mail : service35@safer-bretagne.fr où des compléments d'information peuvent leur être fournis. Passés les délais de publicité légale, les demandes ne seront plus prises en considération. Cet avis ne saurait, en aucun cas, être considéré comme un engagement d'attribution de la SAFER à l'égard des candidats.